

**AVEC FO, CONNAITRE SES DROITS,
 LES FAIRE RESPECTER !**

La FNEC-FP-FO propose 5 stages de formation syndicale sur l'année 2024-2025. L'objectif : **mieux connaître ses droits individuels et collectifs, pour mieux défendre ses intérêts et comprendre les enjeux des réformes successives qui attaquent les statuts de la fonction publique.**

Le code général de la Fonction Publique stipule que « *l'agent public en activité a droit à un congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.* »

Participer à un stage de formation syndicale est donc un droit, l'absence ne peut vous être refusée et la journée sera payée, à condition que vous demandiez l'autorisation de vous absenter pour la formation **un mois à l'avance** à votre supérieur hiérarchique (chef d'établissement pour le 2nd degré, ou IEN pour le 1^{er} degré). Ces stages sont ouverts à tous, syndiqués ou non-syndiqués.

Les stages :

La direction d'école	jeudi 21 novembre 2024 à Bayonne <i>Demande d'autorisation à déposer le 21 octobre 2024.</i>
Nos droits et l'Action Sociale	jeudi 5 décembre 2024 à Bayonne <i>Demande d'autorisation à déposer le 5 novembre 2024.</i>
Connaître ses droits : carrière, rémunération, congés, mobilité	mardi 17 décembre 2024 à PAU <i>Demande d'autorisation à déposer le 17 novembre 2024.</i>
Statut de la fonction publique	mardi 18 février 2025 Pau <i>Demande d'autorisation à déposer le 18 janvier 2025.</i>
Militer dans un syndicat de la FNEC-FP-FO (réservé aux adhérents)	mardi 15 avril 2025 à Pau <i>Demande d'autorisation à déposer le 15 mars 2025.</i>

Pour vous inscrire aux stages et recevoir votre convocation environ 40 jours avant la date du stage, rendez vous au lien : <https://forms.gle/j5TrNoBNM5jLWXXu8>

ou scannez le QR Code :

